

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

DIRECTION GENERALE – MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE ET DESIGNATION DES DELEGUES

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C17-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

DIRECTION GENERALE – MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE ET DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5711-1 à L.5711-5, R.5711-1 à R.5711-5, L.5211-1 et suivants, L.5212-1 et suivants ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.211-1, L.211-7, L.212-4, L.566-1 et suivants ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment ses articles 56 et 59 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son article 76 ;

Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

Vu les délibérations de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 28 janvier 2019 relatives d'une part à la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise et d'autre part à la désignation des délégués dans le futur syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2019 portant création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise à compter du 1er janvier 2020 ;

Vu les arrêtés préfectoraux portant dissolution au 31 décembre 2019 des syndicats mixtes fermés suivants, membres du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise :

- SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Autize-Egray);
- SYRLA (SYndicat mixte pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents);
- S3R (Syndicat des 3 Rivières – Guirande, Courance, Mignon) ;

Vu la délibération n°22 du 10 janvier 2020 du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise portant modification de ses statuts ;

Considérant que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) créé le 1^{er} janvier 2020 était un syndicat mixte ouvert composé de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre adhérant pour leurs communes non couvertes par un syndicat GEMAPI et de 3 syndicats de rivière, auxquels adhéraient 2 autres EPCI FP, la Communauté de Communes Aunis Sud au S3R et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au SYRLA ;

Accusé de réception en préfecture 1792001317202000163 Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception en préfecture : 24/07/2020

Considérant la dissolution des 3 syndicats de rivière à compter de la date de création du SMBVSN et la nouvelle composition afférente dudit syndicat avec les 6 EPCI FP adhérentes et les 2 EPCI FP qui avaient transféré leur compétence à un syndicat de rivière dissout, le SMBVSN n'étant plus composé que d'EPCI FP, il devient un syndicat mixte fermé regroupant les 8 intercommunalités suivantes :

En Deux-Sèvres :

- Communauté de Communes Mellois en Poitou ;
- Communauté de Communes Val de Gâtine ;
- Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- Communauté de Communes Parthenay Gâtine ;
- Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ;

En Charente-Maritime :

- Val de Saintonge Communauté ;
- Communauté de Communes Aunis Atlantique ;
- Communauté de Communes Aunis Sud

Considérant la délibération du comité syndical du SMBVSN du 10 janvier 2020 relative aux modifications statutaires à apporter pour prendre en compte cette transformation juridique en syndicat mixte fermé avec la réécriture du préambule et des articles 1, 2, 4 et 5 ; Cette révision des statuts ayant aussi permis d'actualiser les articles 10 (commissions géographiques : ajout de la Vendée à l'Autize et rattachement de l'Egray à la Sèvre Niortaise amont, au Lambon et au Chambon) et 11 (Financement : Suppression du paragraphe consacré à l'année 2019) et de supprimer le 17 (désormais sans objet) ; Les autres articles restant inchangés. ;

Considérant parallèlement que les EPCI FP doivent procéder à la désignation de leurs délégués au comité syndical du nouveau syndicat mixte fermé ;

Considérant que la composition du comité syndical regroupant les 8 EPCI FP est fixée à un total de 19 délégués titulaires et douze suppléants, dont, respectivement neuf et quatre pour la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Le Président invite le conseil d'agglomération à désigner ses délégués (9 Titulaires et 4 suppléants)

Il est proposé de désigner en tant que membres :

- Titulaires :

M. Elmano MARTINS
M. Marcel MOINARD
M. Florent SIMMONET
M. Thierry DEVAUTOUR
M. Philippe LEYSSENE
Mme Marie Christelle BOUCHERY
M. Florent JARRIAULT
M. Jean-Michel BEAUDIC
Mme Anne-Sophie GUICHET

- Suppléants :

M. Gérard LABORDERIE
M. Michel PAILLEY
Mme Noëlle ROUSSEAU
M. Patrice VIAUD

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C17-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise joints à la présente délibération ;

- Désigner ses délégués au comité syndical du SMBVSN, à savoir :

Titulaires :

M. Elmano MARTINS
M. Marcel MOINARD
M. Florent SIMMONET
M. Thierry DEVAUTOUR
M. Philippe LEYSSENE
Mme Marie Christelle BOUCHERY
M. Florent JARRIAULT
M. Jean-Michel BEAUDIC
Mme Anne-Sophie GUICHET

Suppléants :

M. Gérard LABORDERIE
M. Michel PAILLEY
Mme Noëlle ROUSSEAU
M. Patrice VIAUD

- Autoriser le Président, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C17-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020